**Déclaration liminaire UNSA Education – CSA Académique du 16 mars 2024**

Les propos de la nouvelle ministre de l’Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des jeux olympiques et paralympiques à l’occasion de son premier déplacement sont méprisants pour l’École publique et laïque.

La question du remplacement est un sujet essentiel et c’est bien souvent l’institution elle-même qui ne sait pas y faire face, voire qui y contribue, dans son organisation. Les enseignants ne sont pas absentéistes et au contraire, c’est la catégorie de personnels qui a le nombre de plus bas de jours de congé maladie par an et par agent. Par contre les suppressions de postes, conjuguées à un manque d’attractivité dans plusieurs disciplines ou dans certains territoires, ont dégradé les capacités de remplacement.

Ce n’est pas le PACTE et la politique en apparence volontariste sur les remplacements de courte durée qui vont améliorer la situation. Remplacer une heure de maths, par une heure d’anglais ou d’arts plastiques ne résoudra pas le problème. De la souplesse permettra d’améliorer un peu les choses mais attention à ne pas remettre en cause la formation des enseignants qui est un levier déterminant pour la qualité du service public et de l’éducation. La question du remplacement de longue durée est un autre sujet, qui n’est pas pris, aujourd’hui, à bras-le-corps. Il vient bien montrer l’absence d’anticipation et de travail sur l’attractivité des métiers depuis le début du quinquennat.

Jamais la défiance des personnels de l’Éducation n’a été aussi forte dans le baromètre UNSA des métiers de l’Éducation, quand 91% des personnels se déclaraient en désaccord avec les choix ministériels en 2023. Ce n’est pas une telle parole médiatique de la ministre pour sa prise de fonction qui va améliorer la situation.

Pour l’UNSA Éducation, l’École publique laïque gratuite est l’École de la République, seule garante de l’accueil de tous les élèves et la liberté absolue de conscience. Elle doit être la priorité de notre politique éducative. L’enseignement privé a sa responsabilité dans l’absence de mixité sociale et scolaire qui favorise un séparatisme nuisible à l’unité républicaine.

L’UNSA Éducation attend des actes forts pour défendre et renforcer l’École de la République, plutôt qu’un projet passéiste de « choc des savoirs ».

L’UNSA Éducation a exprimé son désaccord fondamental avec les mesures annoncées dans le cadre du « choc des savoirs », où le « bon sens » supposé est démagogiquement mis au même niveau que les travaux de recherche. Cette vision passéiste et conservatrice de l’École renonce à l’ambition de démocratisation et va accroître les déterminismes sociaux dans l’orientation. Les injonctions sur l’organisation des classes, le choix des manuels et l’utilisation de telle ou telle méthode pédagogique nient l’autonomie professionnelle des différents métiers de l’éducation, qui est pourtant un levier important pour agir sur l’attractivité des métiers. C’est pourquoi l’UNSA Éducation combattra cette politique éducative de toutes ses forces.

Pour revenir à l’ordre du jour de ce CSA Académique, la préparation de la rentrée 2024, les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et nous attendons des explications sur les différences entre les chiffres annoncés au CSAMEN et ceux du CSAA.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la création de + 574 ETP dans le 2nd degré au lieu des 484 suppressions initialement prévues emplois sur tout le territoire.

Le contexte de réforme de la voie professionnelle a conduit cette année le ministère à annoncer à une refonte de la grille horaire du bac professionnel avec des effets sur les moyens attribués aux établissement.

Les créations de postes annoncées ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des classes de niveaux, auxquelles nous sommes par ailleurs opposés car, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l’éducation, c’est au contraire l’hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

Par ailleurs, les mesures envisagées, par les contraintes qu’elles créent avec la mise en barrette nécessaire des emplois du temps, auront des conséquences sur la qualité des emplois du temps des professeurs de mathématiques et de français avec pour effet une dégradation des conditions de travail des personnels et des effets sur les possibilités de formation continue des personnels du second degré.

De plus, les effets d’éclatement des groupes classes sous l’effet de la réforme dite du « choc des savoirs » vont avoir pour effet de rendre beaucoup plus complexe le travail des équipes pédagogiques pour le suivi des groupes d’élèves. Il sera difficile de trouver des professeurs principaux, dans la mesure où les professeurs de français et de mathématiques ne pourront être les professeurs principaux d’une classe qui ne correspond plus aux groupes d’élèves auprès desquels ils assurent leur enseignement.

De plus, nous constatons les premiers effets de la création des prépa-lycées. Elles ont pour conséquence d’impacter les carte de la formation et de vider les classe de bac professionnel avec, d’un point de vue pédagogique, un risque important d’augmenter le décrochage des élèves concernés par un dispositif qui ne fait pas sens pour eux excepté celui d’être une punition.

De la même manière la suppression de l’heure supplémentaire d’accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6e au bénéfice de la mise en place des classes de niveaux ne pourra pas absorber dans les faits les interventions que les professeurs des écoles réalisaient précédemment dans les classes de 6ème contrairement à ce qu’a annoncé le ministre. En effet, il s’s’agit ici d’organiser concrètement les enseignements de l’ensemble de la discipline et de les répartir sur l’intégralité de la semaine ce qui sera donc incompatible avec les emplois du temps des professeurs des écoles.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s’apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu’il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d’attractivité et de formation ne se concrétise par des réponses insatisfaisantes. Les moyens nécessaires à l’accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux du ministre se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient du être tirés des dernières études PISA.

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par une augmentation de moyens, les contraintes d’utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

L’un des éléments positifs des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement mais nous déplorons que la poursuite de la création de postes d’AED pour renforcer les moyens de la vie scolaire soit interrompus cette année.

Enfin, la désaffection des concours mais aussi le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l’image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d’amélioration n’ont provoqué jusqu’à présent qu’un choc de déception.

Dans le 1er degré, les dotations constantes en emplois, bien que la démographie soit à la baisse, posent la question de l’équité de la répartition de ces moyens sur le territoire académique. Cela ne permet pas l’amélioration nécessaire des conditions d’enseignement au-delà de la finalisation du dédoublement dans les classes de GS en éducation prioritaire et de la progression de la scolarisation en TPS dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville.

En effet, la mise à l’arrêt par l’exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s’ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d’enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d’école. Sur ce point, l’effort engagé depuis deux ans pour améliorer les temps de décharge de direction est désormais mis à l’arrêt alors que le travail engagé est loin d’être achevé.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis 2017 lors du dernier CSAMEN, nous constatons pourtant en territoires qu’il n’en est rien. Ces postes sont pourtant indispensables au fonctionnement des établissements et à l’accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d’orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

Pour l’UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l’Ecole inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu’ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L’école inclusive, enjeu majeur de l’École, n’est abordée par l’exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d’un accès effectif et réel au droit à l’éducation tel qu’il est défini par la convention internationale des droits de l’enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n’offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l’employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l’emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

D’autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c’est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n’est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d’amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d’emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu’aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l’administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Dans la vision globale portée l’UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d’accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C’est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d’immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n’en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l’Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d’ensemble, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l’École. Un état critique a été atteint.